

Protection de l'environnement : 6 milliards d'euros d'aides publiques

Publié le 14 mai 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Les services statistiques de l'environnement proposent un diaporama détaillé des 6 milliards d'euros d'aides publiques alloués à la protection de l'environnement en France durant l'année 2022.

Selon l'étude statistique publiée le 6 mai 2025 (<https://www.vie-publique.frhttps://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-aides-publiques-pour-la-protection-de-lenvironnement-en-france-en-2022>), en 2022, la France a consacré une dépense de **6 milliards d'euros d'aides publiques pour la protection de l'environnement**.

Cette somme est composée des différentes dépenses relatives à la protection de l'environnement réalisées par les administrations publiques françaises, les institutions de l'Union européenne et de coopération internationale. Elle représente 9% des dépenses totales pour la protection de l'environnement (63,7 milliards d'euros - Md€).

Les aides publiques pour la protection de l'environnement sont définies comme tout financement "en faveur d'activités et actions dont l'objectif premier est la prévention, la diminution et la suppression de la pollution ainsi que les autres dégradations de l'environnement".

Comment sont réparties ces aides publiques ?

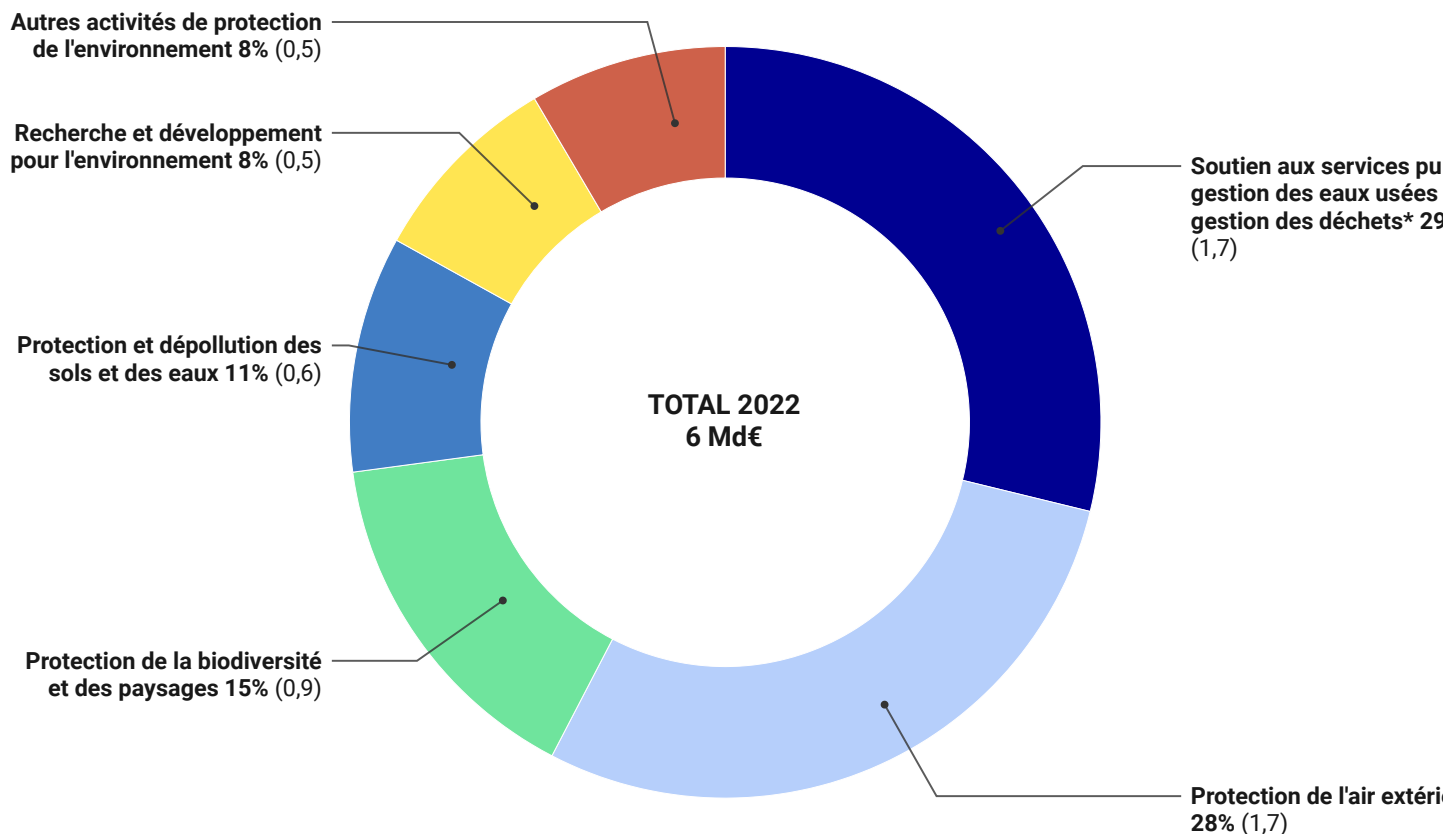
Sur cet ensemble de 6 Md€ d'aides publiques pour la protection de l'environnement, certains secteurs concentrent la plupart des efforts. Parmi les plus importants, la **protection de l'air extérieur** reçoit 1,7 Md€ d'aides publiques (+6,8% en un an). Vient ensuite l'aide à la **gestion des eaux usées** (1,5 Md€ de subventions pour cette mission de service public (<https://www.vie-publique.fr#>) déléguée aux municipalités).

Deux aides spécifiques sont en forte progression ces dernières années :

- **les aides à l'agriculture** : il s'agit des **aides pour la protection et la dépollution des sols et des eaux** qui augmentent fortement (+9,9% pour l'année 2022) même si elles ne représentent encore que 0,6 Md€ de dépense annuelle ;
- **les aides à l'acquisition de véhicules propres** (prime à la conversion, à l'achat ou à la casse) qui sont intégrées dans les aides pour la protection de l'air extérieur.

Répartition des aides publiques pour la protection de l'environnement par domaine en 2022

En milliards d'euros courants et en %



* hors activités de récupération et transformation des déchets en matières premières de recyclage.

** hors maîtrise de l'énergie et production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Champ : France.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Les aides publiques pour la protection de l'environnement en France en 2022](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

En bref

Pollution de l'air : l'État a pris les mesures nécessaires pour respecter les seuils selon le Conseil d'État (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/298330-pollution-de-lair-laction-de-letat-reduit-les-emissions>)

3 mai 2025

Quels en sont les bénéficiaires directs ?

En 2022, les aides publiques pour la protection de l'environnement en France ont **majoritairement été versées aux usagers**.

Ce sont deux tiers des aides publiques, soit **3,6 Md€**, qui leur ont été directement alloués. L'appellation "usager" recouvre l'ensemble des entreprises, ménages et associations, soit toutes les entités privées. Parmi ces aides versées aux usagers, **1,2 Md€** est versé aux ménages au titre de l'aide à l'acquisition de véhicules propres et de chaudières à condensation. Les aides aux **entreprises** sont elles aussi d'un montant de **1,2 Md€** mais elles sont plus diversifiées.

Le dernier tiers, soit **2 Md€**, est constitué de transferts internes aux **administrations publiques** qui agissent pour la protection de l'environnement (aides versées aux collectivités locales pour leur service public (<https://www.vie-publique.fr#>) d'assainissement et la collecte de déchets).

En bref

Zéro artificialisation nette (ZAN) : comment faciliter l'application de la loi ? (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/298192-zero-artificialisation-nette-zan-comment-mieux-appliquer-la-loi>)

23 avril 2025